

Séance du 6 juin 2018

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Dix-Huit, le six juin, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le vingt-neuf mai deux mille dix-huit par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : MM. ASTRUC Sylvie, ATTALI François, CAMOLESE Stéphan, COUFFIGNAL Anne, DAMEZ Olivier, GENEVE Christelle, JOLY Ananda, JUAN Christophe, LAGANTHE René, LAURENT Sylvanie, LLEWELLYN Anthony, MAS Jean-Claude, MORGAIN Garance, PAGES Gisèle, ROLIN Claudine, TENEGAL Denis, VERGNES Valérie.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : -----

Excusé(es) : -----

Absent(es) : BASSEZ Dominique, DAURES Philippe

La séance est ouverte ce mercredi six juin deux mille dix-huit à vingt heures trente-cinq minutes, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Désignation du secrétaire de séance : Madame **PAGES Gisèle**

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 à l'unanimité.

Délibération n° 2018/27 : signature d'une convention avec le SIAEP pour l'entretien, la réparation des points d'eau incendie

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, le contrôle des hydrants devra être réalisé par les communes. Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable a proposé ses services pour un montant de 30 €/hydrant comprenant :

- Pression statique,
- Pression dynamique,
- Débit à 1 bar de pression,
- Etat général visuel de l'hydrant-peinture-accessibilité-présence des bouchons,
- Vérification vidange-fuite à la fermeture,
- Transmission d'un rapport détaillé par hydrant sur support papier et informatique,
- Transmission de l'ensemble des hydrants sur plan,
- Saisie des données sur la plate-forme du S.D.I.S.

Pour ce faire, Monsieur le Maire a proposé de signer une convention avec le syndicat susvisé.

Accord à l'unanimité.

Séance du 6 juin 2018

Délibération n° 2018/28 : choix d'une entreprise pour l'entretien des ouvrages des eaux usées et la facturation des usagers

Monsieur le Maire indique qu'un appel d'offre a été lancé le 12 avril dernier pour l'entretien du réseau des eaux usées et pour la facturation des usagers.

L'entreprise VEOLIA a été considérée comme la mieux disante par la commission d'appel d'offres. Le montant de ses prestations s'élève à 9 898.40 Euros HT par an pour la mission de base.

Monsieur le Maire propose de valider le montant précité et de conclure avec l'entreprise VEOLIA pour une durée de 3 ans.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°2018/29 à 30 : décisions modificatives :

L'adjoint en charge des questions financières indique qu'il est nécessaire de valider une décision modificative sur le budget communal pour financer la création d'un piétonnier (non prévu au budget) d'un montant de 20 000 Euros et d'une seconde décision modificative sur le budget assainissement d'un montant de 1 000 Euros pour le paiement de la redevance de modernisation des réseaux à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2018/31 : mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de valider la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) afin de répondre à un décret de 2014.

Le RIFSEEP se décompose en 2 parties :

* l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents versée mensuellement.

* un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel. Il sera également versé mensuellement.

Ce nouveau système indemnitaire se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités existantes.

Pour ce faire, des groupes d'emploi ont été constitués par catégorie pour les 2 parties susvisées.

Séance du 6 juin 2018

Monsieur le Maire propose de valider les montants appliqués par les services de l'Etat. Des arrêtés seront ensuite rédigés pour chaque agent.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie et cadres d'emplois	Groupes	Emplois	IFSE Montant maximal annuels
Catégorie A Attachés Secrétaires de mairie	Groupe 1	Directrice Générale des Services	36 210 €
Catégorie B			
Catégorie C	Groupe C1	Gestionnaire-Comptable -Urbanisme - Etat-civil –Elections	11 340 €
	Groupe C2	- Accueil	10 800 €

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie et cadres d'emplois	Groupes	Emplois	IFSE Montant maximal annuel
Catégorie C Agents de maîtrise	Groupe C1	Chef d'équipe	11 340 €
Adjointes techniques	Groupe C1	Agent d'exécution	10 800 €

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie et cadres d'emplois	Groupes	Emplois	CIA Montant maximal annuels
Catégorie A Attachés Secrétaires de mairie	Groupe 1	Directrice Générale des Services	6 390 €
Catégorie B			
Catégorie C	Groupe C1	Gestionnaire-Comptable -Urbanisme -Etat-civil -Elections	1 260 €
	Groupe C2	- Accueil	1 200 €

Séance du 6 juin 2018

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie et cadres d'emplois	Groupes	Emplois	CIA Montant maximal annuel
Catégorie C Agents de maîtrise	Groupe C1	Chef d'équipe	1 260 €
Adjointes techniques	Groupe C1	Agent d'exécution	1 200 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2018/32 : choix d'un maître d'œuvre pour la construction de 4 logements sociaux

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été approuvé lors du vote du budget 2018. Un appel d'offre a été lancé pour choisir un maître d'œuvre : 5 architectes y ont répondu. La commission d'appel d'offre a considéré Monsieur MOUGEL Lazare, architecte basé à Andouque comme le mieux disant.

Ses prestations s'élèvent à 8.25 % du coût Hors Taxe de l'opération.

Monsieur le Maire propose de valider ce choix.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2018/33 : demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction de 4 logements sociaux

Monsieur le Maire propose que le projet de construction de 4 logements sociaux se répartissent comme suit : un T2 (PLAI), 2 T3 et un T4 (PLUS)

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 372 600 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour la concrétisation de ce projet.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2018/34 : demande de subvention à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pour la construction de 4 logements sociaux

Monsieur le Maire propose que le projet de construction de 4 logements sociaux se répartissent comme suit : un T2 (PLAI), 2 T3 et un T4 (PLUS)

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 372 600 € HT.

Séance du 6 juin 2018

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la concrétisation de ce projet.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2018/35 : demande de subvention à l'Etat pour la construction de 4 logements sociaux

Monsieur le Maire propose que le projet de construction de 4 logements sociaux se répartissent comme suit : un T2 (PLAI), 2 T3 et un T4 (PLUS)
Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 372 600 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Etat pour la concrétisation de ce projet.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2018/36 : déplacement des limites de la commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'urbanisation avec la création d'un piétonnier du rond point de la jardinerie jusqu'à la zone de la Bouyayo.

Afin de faire aboutir ce projet, il est nécessaire que la voie publique soit incluse dans les zones d'agglomération de la Commune.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2018/37 : Subvention aux associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu plusieurs demandes de subventions depuis la dernière séance. Elles ont été transmises à la commission concernée pour examen.

Son président informe l'assemblée du montant proposé :

- Amis du patrimoine	400 euros
- Football Club Vignoble 81 (Subvention exceptionnelle)	275 euros
- Bubble Dive	70 euros

Accord à l'unanimité

Point sur l'intercommunalité :

- Remerciements d'avoir participé à la réunion avec Paul SALVADOR

Séance du 6 juin 2018

Questions diverses

- Soutien aux évènements culturels, en servant d'intermédiaire entre la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et les associations culturelles. Versement d'une subvention de 2 500 Euros de la commune au profit du festival du Morse
- Festival urbain place de la Mairie samedi 9 juin 2018
- Panneaux d'interdiction aux voitures à placer avant la Petite Suisse
- Réunion des associations le 12 juin 2018
- La croisée des sports se déroulera le 25 Août 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Délibérations	THEME
DEL 2018/27	Signature de la convention avec le SIAEP pour l'entretien, la réparation des points d'eau incendie
DEL 2018/28	Choix d'une entreprise pour l'entretien des ouvrages des eaux usées et la facturation des usagers
DEL 2018/29	Décision modificative – budget Commune
DEL 2018/30	Décision modificative – budget Assainissement
DEL 2018/31	Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
DEL 2018/32	Choix d'un maître d'œuvre pour la construction de 4 logements sociaux
DEL 2018/33	Demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction de 4 logements sociaux
DEL 2018/34	Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la construction de 4 logements sociaux
DEL 2018/35	Demande de subvention à l'Etat pour la construction de 4 logements sociaux
DEL 2018/36	Déplacement des limites de la commune
DEL 2018/37	Subventions aux associations

Ainsi fait et délibéré le

Le Maire,

Séance du 6 juin 2018

NOMS PRENOMS	ET	SIGNATURE	NOMS PRENOMS	SIGNATURES
ASTRUC Sylvie			LAGANTHE René	
ATTALI François			LAURENT Sylvanie	
BASSEZ Dominique			LLEWELLYN Anthony	
CAMOLESE Stéphan			MAS Jean-Claude	
COUFFIGNAL Anne			MORGAIN Garance	
DAMEZ Olivier			PAGES Gisèle	
DAURES Philippe			ROLIN Claudine	
GENEVE Christelle			TENEGAL Denis	
JOLY Ananda			VERGNES Valérie	